

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1^{ère} Montée de Démonstration du Pâquis

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

Nom de la manifestation : Montée des Pâquis
Date de la manifestation : 06/09/2026
Organisateur administratif : ASAC MOSELLE
Organisateur technique : DURST Théo
Lieu de la manifestation : GUEBLING



Visa Ligue n° 48 délivré le 06/07/2026
Permis d'organisation FFSA n° délivré le

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Organisateur technique

Nom : DURST Théo

Adresse : 8 avenue du général de Gaulle

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée : M. Serge MISTRI, Licence N° 5945, 03/13
- Chef de poste à l'arrivée : Cyril HABERMANN, Licence N° 212897, 03/06
- Commissaire technique : Emilien BONICEL, Licence N° 183069 03/08
- Médecin : Docteur Jean-Claude GENIN

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 05/07/2026 à 12h00 heures

Clôture des engagements le 01/09/2026 à 12h00 heures.

Publication de la liste des engagés le 02/09/2026 à 12h00 heures.

Accueil des participants le 05/09/2026 de 14h00 heures à 18h00 Heures

Vérifications administratives le 06/09/2026 de 7h00 à 9h00

Vérifications techniques le 06/09/2026 7h00 à 9h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 06/09/2026 à 9h15 heures. à Guébling

Briefing des concurrents le 06/09/2026 à 9h00 heures à Guébling
Démonstration le 06/09/2026 à 9h15 Heures

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 06/09/2026 de 7h00 à 9h00 heures, lieu Guébling

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

Vérifications techniques le 06/09/2026 de 7h00 à 9h00 heures, lieu Guébling

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : 8 avenue du général de gaulle jusqu'au 01/09/2026 à 12h00 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 120 €,

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 110

Les voitures admises sont les suivantes :

Catégorie 1 – Voitures à carrosserie fermée.

Catégorie 2 – Voitures à carrosserie ouverte.

Catégorie 3 – Voitures monoplaces ou biplaces

4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

Départ : (lieu) Route des Pâquis Guébling

Arrivée : (lieu) Route de Guébling D28

Pente moyenne : 3%

Longueur du parcours : 4.15km

Largeur du parcours : 5m

Nombre de montées : 8 ou plus

Nombre de postes de commissaires : 14

Nombre de commissaires : 27

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 à eau + 1 à poudre + balais + produits absorbants

ARTICLE 9. PUBLICITE

Pas de publicités.

ARTICLE 10. PRIX

Il n'y a pas de remise des trophées.